

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 juillet 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018**

**2018 DAC 153** Présentation des œuvres d'art acquises en 2017 par le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) et inscrites à l'inventaire. Cessions des droits d'auteur afférents à certaines de ces œuvres - au bénéfice de la Ville de Paris.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Madame la Maire de Paris soumet au Conseil de Paris les œuvres d'art acquises en 2017 par le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) et les cessions des droits d'auteur afférentes ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la présentation des œuvres d'art acquises en 2017 par le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) et inscrites à l'inventaire.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions d'acquisition des œuvres du FMAC comportant une cession des droits d'auteur au bénéfice de la Ville de Paris et permettant leur exploitation par cette dernière.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**